

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 26 mars 2009

Présents : Mmes S.Barke, C.Bouin, V.Haitce, K.Ramon.

Mrs P.Duvert, R.Guillen, P.Lacroix, JL.Leblanc, V.Merle, JL.Robert, P.Robert, T.Rodriguez, J.Savonet, S.Schaak.

Secrétaire de séance Pascal Duvert

Procuration : Mme M. Petit-Anoro donne procuration à JL.Robert.

Ordre du jour :

Désignation d'un nouveau membre élu au SIEMCA

Vote du compte administratif 2008.

Vote du compte de gestion 2008.

Vote du taux d'imposition pour l'année 2009.

Travaux à prévoir pour l'année 2009.

Attribution de budget aux associations pour l'année 2009.

Attribution des budgets aux différents services dépendants du budget communal.

Vote du budget primitif 2009.

Choix de l'entreprise en charge des travaux de réfection des terrains de tennis.

Questions divers.

Ouverture de séance à 18h30

Désignation d'un nouveau membre élu au SIEMCA

P. Lacroix démissionnaire de son mandat de représentant de la municipalité au conseil d'administration du SIEMCA doit être remplacé. Monsieur le Maire propose la candidature de S.Barke. Aucun autre candidat ne se présente.

Vote : S.Barke est élue à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2008.

Monsieur le Maire rappelle qu'un audit budgétaire de l'Agence Technique Départementale (ATD) a permis de faire une simulation financière pour connaître les marges de manœuvres budgétaires pour les trois ans à venir. Une analyse complémentaire des finances des municipalités des 36 communes constituant l'intercommunalité a été menée par les services du Sicoval avec l'aide d'un cabinet d'audit. Le résultat produit sous la forme de données macro économiques a été présenté aux élus des 36 communes lors du séminaire intercommunal qui s'est tenu fin janvier début février à L'innopôle de Labège.

Puis il présente le compte administratif de l'année 2008. Le compte administratif présente un déficit sur les investissements de 25 879,91 € et présente un excédent de 55 203,02 € sur le fonctionnement.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal pendant le vote.

Vote : le compte administratif est approuvé à l'unanimité des votants soit 13 voix pour.

Vote du compte de gestion 2008.

L'adjointe au Maire en charge du budget et des finances présente le compte de gestion 2008.

Vote : le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des votants soit 15 voix pour.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter 37 551,13€ au compte 1068 pris sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir les 37 551,13€ de déficit d'investissement (solde d'exécution négatif de 25 879,91 € + solde d'exécution négatif des restes à réaliser 11 671,22 €).

Ce mouvement conduit à un reste de 17 651,89€ d'excédent de recette de fonctionnement.

Vote : approuvé à l'unanimité soit 15 voix pour.

Vote du taux d'imposition pour l'année 2009.

Monsieur le Maire propose que conformément aux engagements de la campagne électorale du printemps 2008, la progression du taux d'imposition de la part communale pour l'année 2009 soit fixée à zéro pourcent d'augmentation. Les taux proposés sont les suivants :

Taux de la taxe foncière : 9,15 %

Taux de la taxe foncière non bâti : 87,49 %.

Taux de la taxe d'habitation : 10,71 %

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que cette décision tient compte du contexte actuel, étant entendu que de nombreuses charges ont été transférées sur le budget des collectivités territoriales et des mairies, que le Département et la Région vont augmenter leur taux d'imposition, que la crise est renforcée par l'incertitude qui pèse sur le financement à venir des collectivités notamment au travers de la suppression à cours terme d'une partie importante de leur financement liée à la disparition de la taxe professionnelle, qu'une éventuelle quatrième ligne d'impôt local intercommunal risque de voir le jour, que la crise financière et économique a des conséquences sociales et budgétaires qui pèsent lourdement sur le quotidien des familles.

Vote : Adopté à la majorité par 13 voix pour et 2 abstentions.

Attribution des budgets aux différents services dépendants du budget communal.

Monsieur le Maire présente les dépenses de fonctionnement associées au budget primitif 2009.

Il propose notamment d'attribuer aux différents projets et activités les montants suivants :

Bibliothèque municipale 1500€

Projet Culture : 1000€

Projet Jeune : 2000€

Fournitures scolaires pour l'école élémentaire: 2500€

Il précise par ailleurs que les produits de traitement ont augmenté de 1500€ ce qui est compensé par la rubrique autre fourniture qui baisse de 1500€. Le pool routier est provisionné pour effectuer des travaux de remise en état de type point à temps.

Les indemnités de gardiennage du cimetière

Monsieur le Maire propose que cette indemnité soit fixée à 115€ pour l'année 2009.

Vote : Adopté à la majorité par 10 voix pour, 4 abstentions, 1 contre.

Les indemnités de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire propose que cette indemnité soit fixée à 115€ pour l'année 2009.

Vote : Adopté à la majorité par 11 voix pour, 3 absents, 1 contre.

A l'issue de ces deux votes Monsieur P.Lacroix quitte la séance du conseil municipal sans donner de procuration, il est 20 heures.

Attribution de budget aux associations pour l'année 2009.

Monsieur le Maire propose de fixer dans le cadre du vote du budget primitif 2009 l'attribution des subventions aux associations. Chaque dotation budgétaire donnera lieu à un vote du conseil municipal.

Il est proposé une attribution budgétaire à l'association des parents d'élèves (APE) pour un montant de 400€

Vote : adopté à l'unanimité soit 14 voix pour.

Il est proposé une attribution budgétaire à l'association de chasse (ACCA) pour un montant de 200€

Vote : adopté à la majorité, soit 12 voix pour et 2 abstentions.

Il est proposé une attribution budgétaire au comité des fêtes pour un montant de 2000€

Vote : adopté à la majorité soit 13 voix pour et 1 contre.

Il est proposé une attribution budgétaire à la coopérative scolaire pour un montant de 500€

Vote : adopté à l'unanimité soit 14 voix pour.

Il est proposé une attribution budgétaire à l'association Tennis Goyrans Village (TGV) pour un montant de 600€

Vote : adopté à la majorité soit 11 voix pour et 3 abstentions.

Il est rappelé que L'APEMICA n'a pas formulée de demande de subvention auprès de la commune mais auprès du syndicat intercommunal de l'école maternelle (SIEMCA).

Il est rappelé que l'association COTORICO pour l'animation théâtrale intercommunale n'a pas formulée de demande.

Il est rappelé que l'association de pétanque n'a pas formulée de demande.

Aucune proposition n'est faite pour ces trois dernières associations.

Budget primitif 2009

Budget investissement 2009

Monsieur le Maire présente le budget investissement 2009 et précise notamment que le projet jeunes se voit allouer 2000€ l'école primaire 2500€ les travaux pour la réfection du presbytère 11500€ le projet de réfection des tennis environ 48000€ le pool routier environ 9000€ le reste à réaliser 53556€ le matériel bureautique 1360€

Le Maire expose également au Conseil la nécessité de recourir à un emprunt pour les travaux du tennis (40 000 euros)

Budget investissement équilibré à 207 466,00 €

Budget fonctionnement 2009

Budget équilibré à 453 286,00 €

Vote : adopté à l'unanimité soit 14 voix pour

Choix de l'entreprise en charge des travaux de réfection des terrains de tennis.

Monsieur le Maire présente le résultat du travail de la commission d'appel d'offre. Il rappelle que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La décision a tenu compte de l'examen des critères techniques et financiers. Le choix s'est porté sur la proposition la mieux disante et la moins disante. La proposition de la société SPTM a été retenue.

Par ailleurs, la Fédération Française de Tennis (FFT) subventionne ce projet à hauteur de 6000€

Vote : Le conseil municipal entérine ce choix à l'unanimité des présents.

Le Maire lève la séance à 21h30